

DROITS DE VOIRIE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Délibération du 27 mai 2019



OBJET	TARIFS/UNITÉ	OBSERVATIONS
Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours, le long de la vitrine, ne gênant ni la circulation des piétons, ni le stationnement des véhicules.		
TERRASSE OUVERTE		Arrondi au m ² supérieur
Mobilier conforme (1) (rotin, fonte, alu)	17,7€ le m ² /an	(1) Modèle de mobilier recommandé (catalogue à consulter sur place à l'Hôtel de Ville)
Autre mobilier conforme (PVC)	46,80€ le m ² /an	
ÉTALAGE POUR VENTE OU PUBLICITÉ		
Mobilier conforme	Le 1 ^{er} m ² /an : 46,80€ Du 2 ^e au 10 ^e m ² /an : 41,30€ À partir du 11 ^e m ² /an : 35,70€	Arrondi au m ² supérieur
DÉCORATION FLORALE	GRATUITE	Entretenue et sans publicité
DISPOSITIF PUBLICITAIRE MOBILE	118,30€ fixe/an/unité	1 m ² maximale au sol
THÉÂTRE DE VERDURE	367,20€ /jour	
MARIONNETTES	43,25€ la séance	
CIRQUES	1 325,25€ /jour	
MANÈGE PERMANENT	293,75€ /mois	
STATIONNEMENT DES TAXIS	282€ /an	
TERRASSES FERMÉES	111,20€ le m ² /an	Toute demande doit être soumise au préalable au Bureau Occupation du Domaine Public